

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-015-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
présents 07
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 10
Date de la convocation
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : TESSA née BONNARDEL Dorine

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)

Par délibération du 21 décembre 2020 la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET).

Elle est chargée de l'évaluation des charges transférées, selon une méthodologie définie par la loi.

Elle est créée pour la durée du mandat. Elle est composée de 21 membres :

- 2 représentants de la commune de Veynes
- 1 représentant pour chaque autre commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

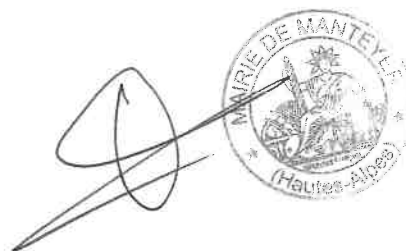
DESIGNE M. Nelly BETEILLE, représentant de la commune à la CLET.

Désigne M. Michel PONS, suppléant.

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-015-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025